Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

KAORI Vie (3701/3702)

Generali Vie, société appartenant au groupe Assicurazioni Generali SpA

https://www.generali.fr/info-epargne

Appelez le « 01 58 34 12 25 (coût d'un appel local) » pour de plus amples informations

Entreprise contrôlée par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR)

Publié le : 27/07/2026

Avertissement: Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Contrat d'Assurance vie de groupe multisupport

Durée

Ce produit peut être souscrit pour une durée viagère et prendre fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Adhérent ou pour une durée que l'Adhérent détermine librement et, dans ce cas, prendre fin au terme qu'il aura fixé ou avant le terme, en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Adhérent.

Objectifs

Ce produit vous permet de constituer une épargne qui sera versée sous forme de rente ou de capital en cas de vie au terme de l'adhésion (durée déterminée) ou de transmettre un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès.
Vous pouvez effectuer des versements libres ou programmés sur les différentes options d'investissement sous-jacentes (ou « supports d'investissement ») proposées : le(s) fonds en euros, le fonds croissance Générations Croiss@ance durable et les supports en unités de compte selon les modalités du mode de gestion choisi (gestion libre, gestion pilotée). Vous pouvez avoir accès à l'option de gestion financière permettant de dynamiser votre épargne.
Le(s) fonds en euros comporte(nt) à tout moment une garantie du capital égale à la somme des montants nets investis, déduction faite des frais de gestion.
L'investissement sur le fonds en euros permet de réduire l'exposition de l'épargne aux aléas des marchés financiers. Ce fonds donne droit à une participation aux bénéfices déterminée et versée chaque année, selon les règles définies dans l'information spécifique.
Le fonds croissance Générations Croiss@ance durable bénéficie d'une garantie partielle du capital net investi à hauteur de 80 % à l'échéance de l'engagement.
Les supports en unités de compte sont constitués notamment d'Organismes de Placement Collectif (OPC) (adossés aux actions, aux obligations et à l'immobilier, de la zone euro ou du monde entier, tous secteurs d'activité confondus) et d'actions françaises et européennes.
L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse, dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.
L'investissement sur le fonds croissance Générations Croiss@ance durable supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance et un risque de perte en capital partiel ou total en cas de désinvestissement avant l'échéance, les montants investis sur le fonds croissance Générations Croiss@ance durable étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.
Les informations spécifiques de chaque support d'investissement et mode de gestion sont disponibles sur www.generali.fr/info-epargne.

Investisseurs de détail visés

Le type d'investisseur auprès duquel le produit est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Garanties d'assurance

Ce produit inclut les garanties suivantes :
Au terme, si l'Assuré est en vie : paiement d'un capital ou d'une rente à l'Assuré.
En cas de décès de l'Assuré : paiement d'un capital ou d'une rente au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit durant la période recommandée de 8 ans. Le risque peut être très différent si vous sortez avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Certains supports d'investissement du contrat ne comportent pas de garantie en capital, de sorte que dans le pire des cas, vous pouvez perdre toute votre épargne investie sur ces supports. Par ailleurs, le risque peut être plus élevé que celui visé dans l'indicateur de risque si le produit n'est pas conservé pendant la période de détention recommandée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier l'éventail des risques des options d'investissement sous-jacentes de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans un éventail de classes de risque entre 1 et 4 sur 7, allant de la classe de risque la plus basse à une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, notre capacité à vous payer en sera affectée de manière très peu probable à possible.

Attention au risque de change. Votre contrat est libellé en euros. Dans le cas où vous investissez sur des supports libellés dans une autre monnaie, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Selon la réglementation fiscale en vigueur et applicable, le montant de vos prestations sera impacté en cas de rachat, de décès de l'assuré ou de règlement au terme.

Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente, vous pouvez consulter les informations spécifiques de chaque support d'investissement et mode de gestion sur www.generali.fr/info-epargne.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Que se passe-t-il si Generali VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Generali Vie, vous pouvez subir une perte financière. Toutefois, il existe un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). Ce dispositif permet une réparation limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'Assurance Vie et de Capitalisation détenus par un même assuré, ou souscripteur, ou bénéficiaire, à hauteur de :

- 70 000 € pour toute garantie en capital ;
- 90 000 € pour des rentes d'assurance vie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction de rendement (RDR) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont une fourchette de coûts cumulés liés au produit lui-même, pour les deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 8 ans**
Coûts totaux	96 EUR - 461 EUR	754 EUR - 5 665 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1.0 - 4.6%	1.0 - 4.6% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Conformément à la réglementation, les coûts indiqués dans la section « Coûts au fil du temps » comprennent systématiquement les commissions liées à la performance ou commission de surperformance prélevés par les sociétés de gestion sur certains supports d'investissements proposés au contrat.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que ceux-ci ne sont prélevés qu'en situation de surperformance effective du support et à la condition que vous ayez investi tout ou partie de votre prime sur ce support.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	0.0 - 0.0%
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.	0.0 - 0.0%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	1.0 - 3.1%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.	0.0 - 0.7%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence. L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un certain taux.	0.0 - 1.7%

Les coûts peuvent varier en fonction du support d'investissement et du mode de gestion choisi. Les informations spécifiques pour chaque support d'investissement et mode de gestion peuvent être obtenus sur le site www.generali.fr/info-epargne.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (minimale requise) : 8 ans

Vous avez un délai de 30 jours calendaires à compter du moment où vous avez été informé de la conclusion du contrat pour y renoncer.
Le produit est conçu pour un investissement de moyen et long terme, nous vous recommandons de conserver votre contrat durant 8 ans minimum.
Cette durée de détention recommandée est un minimum qui reflète essentiellement des considérations fiscales et tient compte des caractéristiques du produit choisi.
Elle peut être plus longue au regard de votre situation patrimoniale et de votre choix de supports d'investissement et mode de gestion.
Vous pouvez faire un rachat partiel ou total à tout moment sur demande écrite auprès de l'Assureur. Cependant en recourant à cette faculté, vous vous exposez à des conséquences fiscales, et, le cas échéant, à des frais supplémentaires dépendant de la durée de détention de votre contrat.
Une sortie avant la fin de période de détention recommandée peut avoir une conséquence sur les performances attendues de votre contrat. Vous pouvez retrouver le détail des frais et pénalités dans la section : « Que va me coûter cet investissement ? »

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser une réclamation écrite à : GENERALI RÉCLAMATIONS TSA 70100 75309 PARIS CEDEX 09 / servicereclamations@generali.fr.
Si un litige persiste entre nous après examen de votre demande par notre service Réclamations ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir le Médiateur de France Assureurs en écrivant à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en déposant une demande en ligne à l'adresse : www.mediation-assurance.org.

Autres informations pertinentes

Conformément à la réglementation en vigueur, préalablement à toute adhésion, l'Adhérent recevra la Notice d'information valant Conditions Générales et le Bulletin d'adhésion ainsi que la documentation d'information financière des supports d'investissements en unités de compte sélectionnés. Après l'adhésion au contrat, Generali Vie vous envoie, chaque année, un état de situation de votre adhésion.

L'offre de supports d'investissement du produit intègre des supports immobiliers dont la caractéristique est d'avoir des coûts de transactions plus élevés que ceux des autres supports. Ces coûts peuvent ainsi majorer les coûts globaux de transactions de portefeuille indiqués dans le Document d'Informations Clés. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que ces coûts ne sont prélevés qu'à la condition que vous ayez investi tout ou partie de votre prime sur ce(s) support(s).